

**COMITÉ RÉGIONAL D'ESCRIME DE BRETAGNE**

**COMITÉ DIRECTEUR**

**26 mai 2021**

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

**Participation des tireurs bretons aux championnats de France**

La fédération a décidé d'organiser des championnats de France en juin et juillet pour les Catégories M15, M17, M20 et M23.

La sélection pour les championnats M23 sera faite par le classement national actuel, pour les autres catégories la fédération demande aux comités régionaux ou interrégionaux d'organiser la sélection des tireurs en fonction des quotas attribués.

1) La première question porte sur le fait d'autoriser la participation des tireurs bretons à ces championnats.

Le résultat du vote est le suivant :

5 voix POUR

3 voix CONTRE

Les épreuves sélectives seront organisées à Rennes les 5 et 6 juin par le club de Rennes Escrime Métropole pour les catégories M15 et M17 si le nombre de tireurs est supérieur au quota. L'organisation d'une épreuve sélective M20 n'étant pas possible la sélection sera de la responsabilité de la commission d'armes.

2) Une contribution de deux euros par tireur participant aux épreuves sélectives sera versée par le comité régional au club organisateur.

Le résultat du vote est le suivant :

7 voix POUR

1 voix CONTRE

3) Le comité régional apportera une aide financière aux tireurs qui participeront aux championnats de France. Le montant de l'aide sera déterminé lors de la prochaine réunion du comité directeur.

Décision prise à l'unanimité.

### **Rémunération des responsables des commissions d'armes**

La proposition est faite d'accorder une rémunération de 250 euros aux trois responsables des commissions d'armes, soit 50% de la rémunération habituelle en compensation de leur implication dans cette période particulière.

Le résultat du vote est le suivant :

4 voix POUR

3 voix CONTRE

1 abstention

### **Convocation de l'assemblée générale**

Notre assemblée générale se tiendra le 2 octobre 2021.

### **Réunion du comité directeur**

La prochaine réunion du comité directeur aura lieu le lundi 14 juin à 20h30.